



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 17 SEPTEMBRE 2024**

**Membres titulaires en exercice : 53**

**L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant - à la Communauté de Communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT**

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X		
	Mme Jacqueline BOMBRAV	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI			X		Mme Catherine CIRON
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	DERVAL	M. Dominique DAVID	X			
Mme Jacqueline LEBLAY		X				
M. Michel HORHANT		X				
Mme Laurence LE BIHAN		X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X		Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD			X		M. Sylvain HAMON
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN			X		
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X		M. Jean-Michel CHEVALIER
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN			X		

	Mme Mireille BELLON-CHAMOT			X	
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X			
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X			
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X			
	M. Jean-Yves GICQUEL			X	
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X			
	Mme Annette PIÉTIN	X			
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X			
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X			
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X			
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X			
	Mme Isabelle MICHAUX	X			
	Mme Catherine LE HECHO	X			
RUFFIGNE	M. Anita BONNIER	X			
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X			
	Mme Marie-Paule SECHET			X	
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X			
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X			
	Mme Marie-Anne LAILLET	X			
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X			
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X			
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	M. Jean-Claude DESGUÉS
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X			

➤ Secrétaire de Séance : Monsieur Matthieu HAMARD

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Avant d'évoquer l'ordre du jour de la séance, M. le Président propose d'observer une minute de silence en hommage à M. Sylvain DESCARPENTRIES, décédé le jeudi 5 septembre dernier. Il rappelle que M. Sylvain DESCARPENTRIES était Conseiller Communautaire titulaire et Adjoint à la commune de Jans depuis 2020. Il s'agissait de son premier mandat. Il précise qu'il a apprécié son action et sa forte implication au sein de la Maison Familiale Rurale. Il souligne sa présence, il y a un an, lors de la pose de la première pierre de l'internat et malheureusement son absence à l'inauguration de ce bâtiment. Il considère que les Maisons Familiales Rurales sont des modèles qui montrent leur utilité aujourd'hui.

\*\*\*\*\*

*Finances*

- **Délibération n° 068 : Exonérations fiscales en faveur des créations ou reprises d'entreprises, de l'établissement ou le regroupement de médecins ou auxiliaires médicaux et des hôtels, meublés de tourisme ou chambres d'hôtes en zone "France ruralités revitalisation"**

M. le Président précise le contexte avant la lecture de la délibération. Dans le cas où cette délibération n'était pas adoptée avant le 18 septembre, les exonérations n'auraient pas pu s'appliquer avant 2026. Il souligne que l'objectif est de ne pas laisser passer d'éventuelles opportunités d'installations d'entreprises. Il indique que la majorité des entreprises sont concernées par ce dispositif d'exonérations qu'elles soient commerciales, artisanales ou libérales. Ce dispositif profitera en effet à d'éventuelles installations de médecins.

M. Bernard GAUDIN fait observer que la plupart de ces mesures existaient déjà dans le cadre de la ZRR. Il demande si l'administration fiscale a fourni l'état de ces exonérations pour le territoire chaque année dans le cadre de la ZRR et s'interroge sur le montant total correspondant à ces exonérations qu'il définit comme une sorte de manque à gagner. Il demande également si ce montant est compensé en partie.

M. Dominique DAVID indique qu'il est en effet envisageable de saisir les services compétents pour obtenir ces informations. Il confirme en effet que la mise en place de ce dispositif va engendrer un manque à gagner pour la collectivité. Il précise également que les chiffres seront connus au fur et à mesure des installations d'entreprises.

M. le Président ajoute que ces chiffres ne devraient pas être conséquents étant donné que cela concernera majoritairement des entreprises individuelles.

M. Bernard GAUDIN précise que ce sont des entreprises de moins de 11 salariés. Il s'interroge sur les exonérations de taxes foncières en indiquant que le projet du gouvernement comportait des possibilités d'exonérations pour les rénovations de propriétés bâties qui sont destinées à la location et qui rentrent dans un cadre d'aide de l'Anah. Il relève que cette exonération n'est pas reprise dans la décision de la délibération.

M. Patrick GALIVEL indique que ce sont les communes qui doivent délibérer pour l'application de cette exonération de taxes foncières.

M. Bernard GAUDIN demande si une partie de la taxe foncière additionnelle concerne la Communauté de Communes. Il fait observer à nouveau que cette exonération n'apparaît pas dans la décision.

M. le Président répond que cette exonération n'apparaît pas dans la décision au motif que ce sont les communes qui doivent délibérer. La Communauté de Communes a en charge la fiscalité économique et les communes celle de la taxe foncière sur le bâti.

M. Patrick GALIVEL ajoute que les communes étaient soumises à la même date limite de délibération, à savoir avant le 18 septembre.

M. le Président précise que le Conseil Municipal de Châteaubriant se réunit à cet effet à l'issue de la présente séance et que les communes ont dû se réunir en amont.

**Adoption à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

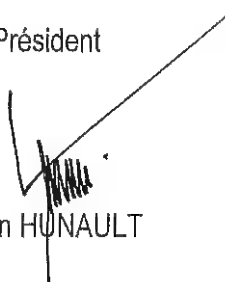
Il remercie tous les membres de l'assemblée.

Le secrétaire de séance



Matthieu HAMARD

Le Président



Alain HUNAULT